



Garde alternée À revoir et quitter la region ou se trouve le père

Par **Sev0171**, le **17/05/2015** à **15:04**

Bonjour

Le divorce a été prononcé le 24/3. Nous avons fait un consentement mutuel pour une histoire de frais d'avocat.

Je suis sur le point de quitter la region pour rejoindre mon nouveau compagnon En Bretagne. Notre fille de 18 ans part à Lille pour ses études et mon fils de 14ans souhaite rester dans la région car il a ses amis et ne veut pas encore subir un déménagement.

Le soucis c'est que son père vu l'emploi les responsabilités et les déplacements pour des réunions où séminaires m'a dit clairement qu'il ne pourra pas assumer la garde à 100%.

Nous avons aujourd'hui une garde alternée.

L'entente avec mon fils et très difficile car il a une blessure en lui qui ne veut pas exprimer et me fait payer sa colère.

Il est en échec scolaire et je m'inquiète de son avenir.

Comment dois je procéder ?

Dois je prendre un nouveau avocat ?

Puis je aller directement voir le bureau du greffe des affaires familial ?

Puis je partir avant de savoir tout ça car mon départ serait prévu pour cette été .

Cordialement